

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE

DU MARDI 12 JUILLET 2022 -

Date de la convocation : 05/07/2022 - Date d'affichage : 19/07/2022

N° 2022-08

L'an deux mil vingt-deux, le mardi douze juillet, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : CAUDRELIER-CRESTEY L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GALODE G., GUILBERT N., HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A., RENET J.

Etaient absents : LEBREDONCHEL H., BRUNET G., MALITOURNE M., WINTZ M.

Etaient absents représentés : DUBOST L. pouvoir à BRECIN J-Y., VILLIÈRE N. pouvoir à LENOBLE A., LECOQ S. pouvoir à DUBOSQ J-M.

Secrétaire de séance : Joffrey DUCHEMIN

Rappel de l'ordre du jour :

* Délibérations :

- Approbation du compte rendu du 21 juin 2022
- RPQS Service SPANC de Pré Bocage Intercom
- Achat terrain Guilbert à la Cabotière
- Demande de remboursement de frais
- Fourniture des repas pour la rentrée (si réception des propositions)

* Informations et questions diverses

Bilan des commissions

Contrôle SPANC

Délibération 2022-08-01 : Approbation du compte-rendu du 21 juin 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Délibération 2022-08-02 : RPQS du service SPANC de Pré Bocage Intercom

Monsieur le Maire présente le rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement non collectif (SPANC) de Pré Bocage Intercom pour l'année 2021 qui a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Prend acte de la présentation du RPQS Assainissement non collectif 2021 établi par Pré Bocage Intercom.

Délibération 2022-08-03 : Achat terrain Guilbert à La Cabotière

Comme énoncé lors d'un dernier conseil municipal, nous avons déposé une offre d'achat pour le terrain situé à La Cabotière et qui appartenait à M. Guilbert. Ce terrain d'une superficie de 345 m² était mis en vente aux enchères. Nous avons proposé de l'acquérir pour 500 €. N'ayant pas eu d'autres offres, le service des domaines nous l'a attribué et a demandé au Notaire (Me Daon) de rédiger l'acte dans les 6 mois à venir. Ce terrain pourrait notamment servir pour l'installation d'une réserve incendie pour le hameau.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider cet achat pour la parcelle cadastrée 413 ZL 0093, d'une contenance de 345 m² environ et qui appartenait à M. GUILBERT situé à la Cabotière sur la commune déléguée de Le Mesnil-Auzouf.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cet achat

Délibération 2022-08-04 : Remboursement des frais de déplacement du 30/06/2022

Monsieur GALODE a avancé les frais de péages, de restauration et de carburant lorsqu'il est allé chercher les meubles achetés au CNED près de Poitiers le 30 juin dernier.

Le montant s'élève à 262.90 €.

Monsieur GALODE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

De rembourser les frais engagés par M. Galodé selon les justificatifs produits pour un montant de 262.90 €

Délibération 2022-08-05 : Fourniture des repas pour la rentrée

La société API de Mondeville qui nous fournit actuellement les repas de cantine nous a envoyé la proposition d'actualisation des tarifs pour la rentrée prochaine.

Il propose des repas

- maternelle à 2.69 € TTC au lieu de 2.52 € TTC actuellement
- primaires à 2.75 € TTC au lieu de 2.57 € TTC actuellement
- adultes à 3.14 € TTC au lieu de 2.95 € TTC actuellement

Nous avons donc relancé les consultations et la société Scolarest, Convivio et la Normande. Seul Convivio qui nous fournissait les repas auparavant a répondu et nous propose les tarifs suivants :

- maternelles : 2.37 € TTC
- primaires : 2.43 € TTC
- adultes : 2.58 € TTC

Nous sommes toujours dans l'attente des deux autres propositions.

Madame RENET souligne qu'il est regrettable de faire un choix dans ces conditions mais les délais pour retenir le prestataire ne nous permet pas d'attendre les autres réponses.

A noter que pour l'année scolaire qui se termine, que le prix de revient du repas s'élève à 6.10 € tandis qu'il est facturé 4.00 € aux familles ce qui représente déjà une charge annuelle pour la commune de 18 571.73 € sur un budget cantine de 55 095.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir :

La proposition de la société API pour les montants suivants :

- maternelles à 2.69 € TTC
- primaires à 2.75 € TTC
- adultes à 3.14 € TTC

Pour : 9+2

Abstentions : 2+1 (RENET J., LENOBLE A., pouvoir VILLIÈRE N.)

* Informations et Questions diverses

• Bilan des commissions

Ecole : Les commandes de matériel pour l'école maternelle sont en cours

La première partie des travaux de VRD est réalisée mais la livraison des éléments modulaires a du être reportée au 19 Juillet en raison de retard sur la fourniture des menuiseries. La réception du bâtiment reste fixée au 5 août.

Routes : L'inventaire des travaux de débernage, curage de fossé et point-à-temps pour cette année a été transmis à la communauté de communes.

Cadre de vie : Les démarches en partenariat avec l'association Patacha sont en voie de concrétisation. La campagne de capture, puçage et stérilisation des chats errants pourra être entreprise à la fin de l'été. Nous allons procéder à l'achat de cages de capture pour cette opération. Mme Caudrelier-Crestey pose la question des chats de particuliers susceptibles d'être capturés : Les chats domestiques, tout comme les chiens doivent être puçés afin d'identifier leur propriétaire ; un chat en liberté, sans collier et non puçé ne peut dès lors qu'être considéré comme un animal errant et sans maître.

• Contrôle SPANC

La communauté de commune, responsable de la surveillance des installations d'assainissements individuels, va relancer une campagne de contrôles sur la commune historique de Jurques (la dernière datant de plus de 10 ans). Les habitants concernés vont recevoir une proposition de rendez-vous avec l'entreprise chargée de ces contrôles.

• Réunion de la commission accessibilité le 21/07/2022 à 10h15 à la DDTM pour le PC maternelle

En absence de M. le Maire, la présence à cette réunion sera assurée par M. Galodé.

Les prochaines séances sont fixées au : 9 /08 à 20h à LMA

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 h

L'an deux mil vingt-deux, le mardi douze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

11 Présents : CAUDRELIER-CRESTEY L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GALODE G., GUILBERT N., HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A., RENET J.

3 Excusés représentés :

DUBOST L. pouvoir à BRECIN J-Y.,

VILLIÈRE N. pouvoir à LENOBLE A.

LECOQ S. pouvoir à DUBOSQ J-M.

Secrétaire de séance : Joffrey DUCHEMIN

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de la convocation : 05/07/2022 - Date d'affichage : 19/07/2022 -

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
2022-08-01	Approbation du compte-rendu du 21 juin 2022	Pour : unanimité
2022-08-02	RPQS du service SPANC de Pré Bocage Intercom	Pour : unanimité
2022-08-03	Achat terrain Guilbert à La Cabotière	Pour : unanimité
2022-08-04	Remboursement des frais de déplacement du 30/06/2022	13 votants Pour : unanimité
2022-08-05	Fourniture des repas pour la rentrée	Pour : 11 Abstentions : 3

Le Maire : Jean-Yves BRECIN